

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal No 06 / 2018 Crédits complémentaires 2018

Au Conseil Communal de Sullens

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie avec la Municipalité le lundi 12 novembre 2018 dans la salle du Conseil. Elle a reçu toutes les explications nécessaires.

Tous les dépassements sont dans la compétence municipale.
Leur utilisation est justifiée et maîtrisée.

Deux remarques pour le poste 'Auberge communale' :

- finalement, la faillite du précédent tenancier aura coûté assez cher à la commune
- si des travaux urgents sont encore nécessaires en 2019, il faudra envisager d'effectuer un état des lieux complet de ce bâtiment

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 06/2018 tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Evelyne Edgar

Frank Dayen

Claude Simond rapporteur

Alain Badan

Yannick Vullioud